

ENSEIGNANT SPECIALISE ACTEUR D'UNE EQUIPE

	Enseignant spécialisé dans une école	POINTS DE VIGILANCE <i>(en gras les incontournables)</i>
Quel(s) lien(s) avec les collègues ?	Des liens formels et informels qui sont plus ou moins importants en fonction des besoins.	Essayer de voir l'ensemble de l'équipe Formaliser les rencontres
Communication de certains écrits : lesquels ?	Ne pas tout transmettre Transmettre les objectifs du projet et les outils pour les élèves en fonction de leurs besoins pour un meilleur transfert	La confidentialité : des synthèses écrites ont pu être communiquées à des parents en fin de CM2 dans le dossier scolaire
Organisation de temps formels : lesquels ? Avec qui ? Quand ? Pour quoi ?	Beaucoup plus de temps informels que formels. Temps avec les CE, les enseignants, les psychologues Au sujet des dossiers SEGPA, maintiens... Synthèses avec les enseignants	Différer sur des temps formels les questions importantes. Placer les temps de synthèse sur le temps scolaire : Comment les élèves sont pris en charge ?
Organisation des 108h	Participation aux concertations très ponctuelles (particulièrement pour le projet d'école) Conseils de cycle dans les différentes écoles, équipes éducatives dans les différentes écoles, ESS quand la présence de l'enseignant spécialisé est nécessaire, formations	Les 108h sont souvent largement dépassées
Obligations Réglementaires de Service (heure d'arrivée, de départ, surveillances...)	Arrivée : Entre 30 minutes et 10 minutes avant le début de la classe Départ entre 30 minutes et 2 heures après la classe selon les réunions et le local Pas de surveillance de cour	Respecter l'heure d'arrivée au moins 10 minutes avant le début de la classe. <i>Le temps de la récréation est consacré aux échanges avec les enseignants et/ou aux synthèses, et/ou aux appels téléphoniques...</i>
Organisation de l'emploi du temps	Nécessité de s'adapter en fonction des contraintes liées à la vie de l'école. Souplesse mais de plus en plus difficile à construire selon les différents plannings (sport, intervenants extérieurs, décroisement, prises en charges extérieures des élèves en difficulté...) L'emploi du temps est modifiable	<i>Est-ce que l'ASH est une priorité dans l'école ?</i> <i>Adapter l'emploi du temps à l'évolution des besoins des élèves et des écoles sur le réseau ?</i>

Organisation des temps de co-intervention	Ces temps sont perfectibles	Différencier co-intervention/ co-animation ? Et quand les classes sont surchargées ? <i>Comment envisager le transfert ?</i>
Implication dans le caractère propre de l'établissement	Participation aux célébrations mais pas dans la préparation de ces temps	

27-06-2018 DDEC 49 Education inclusive